

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Association loi 1901

**« Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'islam » dit
« C.PD.S.I »**

du 16 avril au 31 décembre 2014

Le CPDSI est une association loi 1901 qui a été créée suite à l'appel de 40 familles au mois de mars 2014 après la publication du livre de Dounia Bouzar « *Désamorcer l'islam radical, ces dérives sectaires qui défigurent l'islam* ». ¹

Entre la date de sa création (16 avril 2014) et le 31 décembre 2014, nous pouvons établir le bilan suivant :

- 325 familles ont appelé l'équipe du CPDSI et ont bénéficié de son suivi ;
- 200 professionnels ont bénéficié de la cellule d'appui du CPDSI ;
- 10 journées de formation en préfecture ont été réalisées ;
- 3 vidéos « contre-discours » ont été créées et le CPDSI a participé à la création du site « Stop-Djihadisme » du gouvernement (ainsi qu'à l'écriture du scénario du clip).

Cet exercice est donc le premier du CPDSI. Il n'est pas représentatif d'un exercice annuel puisque l'activité permanente a démarré en septembre 2014, avec une équipe salariée de permanents et des intervenants ponctuels.

Cet exercice est donc représentatif d'un fonctionnement expérimental de 4 mois plein (septembre à décembre 2014).

La présidence précise également que l'association CPDSI a délégué sa gestion comptable à un cabinet assermenté (l-expert.comptable.com dirigé par Mme Lelieur Marie), lui-même contrôlé par un commissaire aux comptes (M. Dimitri Loxemand, auprès du cabinet ECEA).

L'exercice comptable de l'association a été clôturé au 31 décembre 2014 et contrôlé par le commissaire en compte mandaté à cet effet en février 2015.

Le bilan d'activité, le bilan financier, le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes seront enfin visés par les membres du CPDSI lors de son Assemblée Générale ordinaire du lundi 27 avril 2015, conformément à ses statuts.

DÉTAILS RECETTES DE L'ASSOCIATION CPDSI EN 2014

Notre association a été soutenue financièrement par trois subventions émanant de deux organismes différents :

- L'ACSE, sur mandat du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD)
- La fondation de France

L'ACSE a octroyé deux subventions à l'association :

- l'une d'un montant de 50 000€, notifiée par la convention du 16 juillet 2014
- l'autre d'un montant de 188 000€, notifiée par la convention du 02 2014

¹ « *Désamorcer l'islam radical, ces dérives sectaires qui défigurent l'islam* », éditions de l'Atelier, janvier 2014

La fondation de France a soutenu le CPDSI à hauteur de 5000€, par lettre d'attribution du 1^{er} décembre 2014.

Ces subventions constituent la principale ressource financière de notre association.

La seule autre ligne de crédit recensée concerne l'encaissement des cotisations annuelles des membres du Conseil d'Administration pour un montant total de 270€.

Ainsi, le montant global de nos recettes 2014 s'élève à 243 270,00€.

DÉTAILS DÉPENSES DE L'ASSOCIATION CPDSI EN 2014

Les dépenses se sont réparties sur les principaux pôles suivants :

. **Masse salariale globale : 81 263,11€**

(4 salariés permanents temps plein : Direction générale, responsable administratif, référent formation, chargé(e) écoute famille)

. **Charges sociales : 34 190,65€**

. **Impôts, taxes et versements assimilés : 24 522, 87€**

. **Locations salles pour rassemblement des familles : 1574 ,15€**

. **Voyages et déplacements dans toute la France, hébergement et restauration (des familles et des salariés de l'association) : 33 526,06 €**

. **Honoraires et experts partenaires : 34 665,10€**

(Réalisateur vidéo, supervision d'équipe, auto-entrepreneurs et travailleurs libéraux)

. **Frais divers : 10 440,65€**

(Petits matériel, documentation, informatique, assurance, frais bancaires, etc.)

Nous relevons que le CPDSI n'a pas de locaux et n'a donc aucun frais de fonctionnement fixe. Il rembourse les frais administratifs de ses salariés permanents, le cas échéant. Cette décision a été instaurée dès le démarrage de l'activité, pour des raisons de sécurité et de sûreté.

L'association avait en solde de compte bancaire, au 31 décembre 2014, la somme restante de 23 087,41 €.

Elle clôture son premier exercice avec un résultat net comptable 2014 qui s'élève donc à 31 879,60€.

La présidence souligne que ce montant créditeur est le reflet proportionnel des délais de versements des financements publics auprès de l'association ainsi que de leurs modalités fractionnées. Même si les conventions ont été notifiées en juillet et octobre 2014, elles ont respectivement été créditées entre septembre 2014 et janvier 2015. L'équipe administrative et financière a donc du opérer une gestion de trésorerie très rigoureuse, afin d'être en mesure d'honorer la rémunération des salariés, les frais de transports et de locations de salle, qui constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Ce résultat positif sera affecté au fonctionnement de l'année 2015, sur les fonds de fonctionnement de l'association.

Notre situation de trésorerie reste satisfaisante puisqu'elle nous permet de faire face aux dépenses annuelles nécessitées par l'activité de notre association. De nouvelles demandes de financements et des recherches ont été amorcées afin d'assurer le développement économique et pédagogique du CPDSI, dès janvier 2015.

Nous vous rappelons que tous les documents comptables sont à votre disposition au siège de notre association.

Fait à Lille

Le 28 mars 2015

Lylia Bouzar, Présidente CPDSI

